

RELEVÉ DE DÉCISIONS
SUITE AU PRÉAVIS DE GREVE DÉPOSÉ PAR LA CGT, FO ET LE SNJ
POUR UNE DURÉE ILLIMITÉE À COMPTER DU 15 OCTOBRE 2018

Suite au préavis déposé le 26 septembre 2018 par la CGT, FO et le SNJ pour le 15 octobre 2018 à partir de zéro heure pour une durée illimitée, concernant l'ensemble des personnels de France 3 Champagne Ardenne, la Direction a rencontré le 3 et le 10 octobre 2018 les signataires, dans le cadre de la négociation relative aux revendications exposées.

La Direction a réaffirmé sa désapprobation totale des comportements violents et des propos inadaptés au sein de l'antenne. Rien ne peut justifier de tels agissements dans le cadre du travail. L'encadrement a pour mission d'établir un climat travail serein et respectueux de tous.

. S'agissant de la dégradation du collectif de travail et la prise en compte des risques psychosociaux qui peuvent en découler, la Direction mettra au plus vite en œuvre un accompagnement externe de l'équipe d'encadrement, du type coaching d'équipe. L'objectif assigné à cette démarche sera l'élaboration d'un plan d'actions concerté avec les équipes visant à l'amélioration de l'organisation et des conditions de travail et à la prévention des risques psychosociaux. Ce plan d'actions sera intégré au document unique et fera l'objet d'une évaluation régulière dans le cadre des réunions de l'instance de proximité.

Dans le but de rétablir au plus vite le dialogue avec l'ensemble des salariés, une réunion de l'antenne de France 3 Champagne Ardenne est organisée par le rédacteur en chef et le responsable d'exploitation le jeudi 11 octobre à 19h30.

. S'agissant de l'adéquation des moyens aux objectifs assignés à l'antenne de Champagne Ardenne, la Direction a précisé que ceux-ci sont adaptés chaque année à l'évolution des objectifs éditoriaux en lien avec les chefs de service. A fin septembre il est constaté une sous consommation du potentiel attribué qui peut s'expliquer par des effets saisonniers mais aussi par la difficulté à recruter un nombre important de CDD.

Face à ce constat et en réponse aux revendications exposées, la Direction régionale permanentisera un poste de journaliste bi-qualifié portant ainsi à trois l'effectif permanent du bureau de Chaumont (Haute-Marne) et veillera à une meilleure prévision de l'activité de façon à utiliser pleinement les potentiels dédiés à l'antenne de Champagne Ardenne.

Dans le même esprit, la Direction effectuera l'analyse des besoins avant la fin de l'année 2018 :

- à l'unité administrative et assistanat,
- à la documentation,
- sur le métier d'éclairagiste.

Il sera procédé, le cas échéant, à une réévaluation des potentiels dédiés à ces activités.

. S'agissant du comblement des postes vacants, la Direction Régionale confirme qu'il est procédé au remplacement des salariés mutés ou promus autant que de besoin.

. S'agissant du comblement des postes vacants, la Direction Régionale confirme qu'il est procédé au remplacement des salariés mutés ou promus autant que de besoin.

Dans ce cadre elle annonce avoir demandé à la DRH nationale la mise en consultation d'un poste de journaliste rédacteur profil sports sur l'unique poste actuellement vacant au sein de la rédaction en remplacement de G. SCHOTT qui évolue vers la fonction de chef d'édition.

La Direction s'engage par ailleurs à procéder au comblement d'un poste de monteur vacant et d'un poste d'OPS prochainement vacant.

La signature du présent relevé de décisions vaut levée immédiate du prévis.

Fait à Reims, le 10 octobre 2018

Pour la CGT *Amélie IGIER*

Pour FO *Teddy Canuel*

Pour le SNJ *Raoul Advoard*

Pour la Direction
Marie-Thérèse MONTALTO
Directrice Régionale
France 3 Grand Est

